Communiqué SNJ – SNJ-CGT

Le seul projet d'Alaloop Média : licencier un tiers de journalistes

Deux ans après avoir repris certains actifs de l'ex-groupe Tema dirigé par François Grandidier, la société Alaloop Media est en redressement judiciaire depuis septembre. Et s'apprête à vider les titres de leurs journalistes.

Éditrice de quatre titres de presse spécialisée faisant tous référence depuis des décennies dans leurs domaines respectifs – à savoir Supply Chain Magazine (logistique), ASH Le Mag (travail social et médico-social), l'Officiel des Transporteurs (transport professionnel) et France Routes (passionnés du camion) – ainsi que du Guide Néret (handicap), la société Alaloop Média est en redressement judiciaire depuis le 2 septembre 2026 et prévoit de licencier immédiatement 16 journalistes, soit près d'un tiers de l'effectif des journalistes.

À la barre du Tribunal des activités économiques de Paris, le 28 octobre, la direction comme l'administrateur judiciaire ont défendu un plan de licenciements, à ce jour non adossé à un plan de relance. Or ces licenciements ne sont pas fondés sur une vision comptable analytique, et ciblent en réalité davantage des personnes – voire des équipes – que des postes. Ils vont par ailleurs affaiblir très rapidement la valeur des titres. C'est une réponse à court terme, qui ne garantit pas la pérennité de l'entreprise. Que comptent faire les actionnaires pour remédier à la faiblesse de la trésorerie actuelle et à la sous-capitalisation de l'entreprise ?

Pourquoi Alaloop Média se retrouve dans cette situation financière ?

La dette pointée s'avère lourde pour une entreprise de 29 ETP. Des erreurs de gestion qui coûtent cher à l'entreprise sont à déplorer : titres non commercialisés pendant plusieurs mois, coût financier de procédures juridiques qui auraient pu être évitées, salaires des dirigeants sur l'année 2025, départ de l'ancien président, outils stratégiques en obsolescence prolongée… par exemple.

La direction entretient auprès de ses salariés un flou artistique sur le nombre d'abonnés par titre, caché depuis presque deux ans, malgré de multiples questions posées à ce sujet par les élus. Pourquoi la bataille des abonnements n'a pas été engagée ? Pourquoi aucun projet nouveau n'a-t-il été développé ? La seule piste suivie depuis la reprise des titres de presse : baisser les coûts de production…

Le projet de rédaction « optimisée » que la direction souhaite généraliser, ne fonctionne ni socialement, ni éditorialement, ni économiquement. Le titre qui perd le plus financièrement est déjà aligné depuis longtemps sur ce modèle, tandis que celui qui avait réussi à conserver jusqu'à maintenant la rédaction la moins entamée atteint l'équilibre.

Pourquoi, depuis des mois, la direction a-t-elle ignoré les questions du CSE sur les aspects

économiques, sociaux et éditoriaux ? La situation actuelle aurait pu être évitée avec une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, voire un plan de départs volontaires. D'autres choix sont possibles pour ces titres de référence, entre un plan de relance qui soit recevable et la piste des cessions.

Le 3 novembre 2026.